	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26110</p>
---	---	--

**SEANCE du : 18 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mai 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON, de 18h30 à 19h15	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Anne ROUX
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Nathalie SOUBRE
Emile BREGEON	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Antoine TRANCHET
Pierre BUREAU	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Pierre MORIN	
Yannick CHARRIER	Véronique GONNORD	Florence PREAUD	
Bruno COTHOUIS	Jacky GRELLIER	Elina PREAULT	
Florence ERISSE, de 18h30 à 20h05	Marie-Hélène GUIGNARD	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Philippe BARON, pouvoir à Jean-François MOREAU de 19h15 à 20h21	Florence ERISSE, pouvoir à Pierre MORIN de 20h05 à 20h21	Nathalie MOREAU, pouvoir à Elina PREAULT

**Secrétaire de séance :** Pascale FERCHAUD, assistée des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Création d'un Comité Social Territorial Local avec une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et suivant, R. 252-30 et suivant, R. 252-41 et suivant ;  
 VU l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique.

**CONSIDERANT** qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

**CONSIDERANT** qu'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents ;

**CONSIDERANT** que l'effectif constaté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est au moins égal à 200 agents.

**Après en avoir délibéré, avec un vote contre (Thierry LEBLAN FALZONE), le Conseil Municipal décide :**

- **DE CREER** un Comité Social Territorial Local avec l'institution en son sein d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- **DE FIXER** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial à : 4 (entre 4 et 6) ;
- **DE FIXER** le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du Comité Social Territorial à : 4 (entre 4 et 6, et sans être supérieur à celui des représentants du personnel) ;
- **D'AUTORISER** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public ;
- **D'INSTITUER** une formation spécialisée au sein du Comité Social Territorial ;
- **DE FIXER** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à : 4 (entre 4 et 6) (identique à celui fixé pour le même collège au CST) ;
- **DE FIXER** le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à : 4 (entre 4 et 6) (ne peut excéder celui des représentants du personnel) ;
- **D'AUTORISER** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20260521-DG\_DEL\_2026\_110-DE  
 Date de télétransmission : 21/05/2026  
 Date de réception préfecture : 21/05/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **21 MAI 2026**

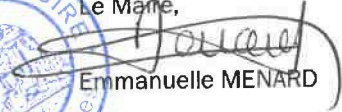
Le Secrétaire de séance,

Pascale FERCHAUD



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20260521-DG\_DEL\_2026\_110-DE  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026